

Les subsides

dire. Cette entité qu'on appelle les «médias» porte aussi sa part de responsabilité. Ce sont eux qui nous interrogent, qui servent d'intermédiaire, ou de filtre, entre nous et nos électeurs, entre nous et la population. J'ai tendance à croire que leur travail n'est pas toujours de première qualité. Si les journalistes m'en tiennent à tout jamais rancune, tant pis.

Le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) voulait que je mentionne une autre chose dont il n'a pas été beaucoup question ce soir. Il s'agit du vote, du temps interminable qu'il faut ici pour voter. Une réforme s'impose sur ce point. Dans de nombreux régimes parlementaires et bien des assemblées législatives dans le monde, on a recours à des méthodes comme le scrutin électronique et le vote à l'aide de cartons. Il existe un grand nombre de mécanismes qui nous permettraient de voter de façon beaucoup plus efficace. Je trouve cependant une valeur de symbole au fait que nous ayons à nous lever pour afficher notre opinion. Ce serait dommage qu'une réforme fasse disparaître cet aspect humain du vote, mais il faudra peut-être s'y résigner.

En outre, je voudrais qu'on modifie l'attitude adoptée au sujet de l'abstention lors d'une mise aux voix dans le système politique canadien. Dans de nombreuses autres institutions, les gens ont le choix de trois possibilités: ils peuvent voter pour, ils peuvent voter contre, ou ils peuvent s'abstenir, en exposant leur raison d'agir de la sorte. C'est une troisième possibilité; les hommes politiques ne seraient pas alors toujours tenus de voter pour ou contre. Cette façon d'agir tend à obscurcir la prise de décision et empêche les députés de dire exactement quelle est leur position sur une question quelconque. Tout se termine par un vote pour ou contre. C'est une façon un peu simpliste et dans certains cas primitive d'envisager les problèmes. Nous devrions avoir le choix d'un plus grand nombre de possibilités. Je voudrais qu'on s'engage à faire certaines réformes dans ce domaine.

C'est à peu près tout ce que je voulais dire. J'espère que ce sera un premier pas vers une réforme parlementaire significative. Je me désespère quand j'entends des députés qui siègent ici depuis 10, 15 ou 18 ans dire: «Nous parlons de la réforme parlementaire depuis des années.» Je me demande si je veux attendre encore 16 ans avant que nous ne faisons effectivement quelque chose. On a déjà beaucoup parlé de la réforme parlementaire et il est à peu près temps que nous en arrivions à un consensus.

J'ai écouté avec un intérêt particulier les remarques du député de Gloucester (M. Breau) parce qu'il a déjà présidé un groupe d'étude particulier, dont j'étais membre, chargé d'étudier les arrangements fiscaux. Nous avons réussi à réaliser un certain consensus sur une question très difficile, même s'il lui arrive parfois de ne pas interpréter comme moi le sens de ce consensus. Je pense que nous devrions constituer un groupe d'étude spécial. Ces groupes d'étude nous ont été très utiles dans le passé. Nous devrions peut-être établir un petit comité qui parcourrait le Canada à l'écoute des vues des Canadiens sur la réforme parlementaire afin d'en arriver à un consensus. Si les participants au débat cet après-midi et ce soir étaient

sincères, nous pourrions tous en tenir compte et peut-être d'ici l'automne prochain nous pourrions modifier notre Règlement afin que le Parlement devienne un lieu plus propice au travail dans l'intérêt des Canadiens.

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir à de nombreuses reprises au cours de la période des questions et pendant la période des quinze minutes au cours de laquelle nous pouvons proposer des motions à propos de questions allant du sublime au ridicule, mais je n'ai jamais eu la chance de parler longuement au cours d'un débat à la Chambre, et ce en partie à cause du régime parlementaire dans lequel nous évoluons. Je sais que ce soir je pourrais parler pratiquement de n'importe quoi, mais je vais m'en tenir au sujet que nous étudions, car j'estime qu'il revêt une importance toute particulière pour le fonctionnement de cette grande institution qu'est la Chambre des communes.

Je me félicite d'intervenir sur la réforme parlementaire en ma qualité de représentant de la circonscription de London-Ouest, circonscription qui du point de vue de la population, occupe je crois, la troisième place dans notre pays. Depuis mon élection à la Chambre au mois d'avril dernier, j'ai pu me rendre compte sur place comment le système parlementaire fonctionne ou plutôt comment il ne fonctionne pas, car la plupart du temps il ne fonctionne pas. Venant des milieux journalistiques où l'on tend seulement à rapporter les faits dits saillants de l'activité parlementaire, je dois avouer qu'il faut vraiment être directement plongé dans le processus parlementaire pour vraiment se rendre compte de l'inaction qui le caractérise. Malheureusement, comme l'a fait remarquer mon collègue il y a un instant, le public en est réduit à assister à une petite guerre sur ses écrans de télévision et à regarder tout ébahi les cabrioles de la période des questions.

Je sais que la question de la réforme parlementaire porte à controverse. C'est Mark Twain qui a déclaré, je crois, en substance: «Rien ne mérite autant d'être réformé que les habitudes des autres». Si c'est vrai, il n'est pas étonnant qu'on ait considéré d'autres essais de réforme avec doute et suspicion. Quand le gouvernement parle de réforme parlementaire, l'opposition imagine aussitôt qu'il va essayer d'imposer un autre mécanisme permettant de faire adopter à la sauvette telle ou telle mesure législative. Que l'opposition se mette à parler de réforme et le gouvernement y voit aussitôt un autre moyen permettant de recourir à de nouvelles tactiques d'attermoisement et d'obstruction. Les gens prudents, avisés, qui cherchent à ne pas nuire à leur réputation et à leur carrure d'hommes politiques ne proposent pas de réformes. De l'avis de nos concitoyens, ceux qui veulent vraiment présenter des réformes doivent être déterminés à tout ou à ne rien faire.

Voici à ce propos ce que James Bryce a déclaré en 1888:

La loi ne sera jamais efficace ni respectée si elle ne bénéficie pas de l'appui de la population. Si dans un pays les lois ne sont pas bonnes, la population sera la première à en souffrir. Or c'est cette souffrance et rien d'autre qui lui donnera le sentiment de responsabilité lequel est le premier jalon sur la voie de la réforme.